



Procès-Verbal

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Attention : Ce document permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des clubs de la LAURA Foot. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs sur NOTIFOOT.

HAUTS LYONNAIS (N3) – CHAMBERY SAVOIE FOOT (N3) – FC de LIMONEST (N3) – GFA RUMILLY-VALLIERES (N3) – AURILLAC FC2A (N3) – SAINT-FLOUR (N3) – MONTLUCON FC (N3) – THIERS SA (N3) – AIN SUD FOOT (N3)

DECISION : Accepte le budget en l'état.

US MONTELMAR (R1) – US FEURS (R1) – O VALENCE (R1) – AC SP MOULINS FOOT (R1) – RIOM FC (R1) – YTRAC FC (R1)

DECISION : Accepte le budget en l'état.

RC de VICHY (R1) – THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (R1) – CLERMONT SAINT JACQUES (R1) – VAUX EN VELIN FC (N3)

DECISION : Mise en délibéré.